

Donateur

Vous souhaitez confier vos documents aux Archives départementales du Bas-Rhin ?

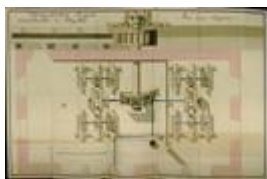
Les archives privées présentent un fort intérêt historique. Complémentaires des fonds publics, elles permettent aux chercheurs de multiplier les sources et les angles d'approche. Elles offrent également un éclairage différent sur le passé ou documentent des aspects historiques sur lesquels les archives publiques restent silencieuses.

Si vous êtes un particulier, une association, une entreprise ou tout autre organisme privé et que vous souhaitez confier vos archives privées, vous trouverez en lien sur cette page différents contenus susceptibles de faciliter votre démarche et de vous familiariser avec les missions et le fonctionnement des Archives.

Les modalités pratiques de remise des documents aux Archives départementales du Bas-Rhin seront définies au cas par cas, après étude de la nature des archives proposées.

Pour confier vos archives ou obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à utiliser le formulaire de contact en lien à droite de cette page.

Les archives privées



Les administrations ne sont pas les seules à produire des archives : les particuliers produisent également des documents susceptibles d'enrichir la mémoire collective et d'éclairer l'histoire locale.

[Lire la suite](#)

Pourquoi confier vos archives ?



Pendant longtemps, les archives privées n'ont pas fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des archivistes qui se consacraient plutôt aux archives publiques versées par les administrations.

Après la Seconde Guerre mondiale, les archives privées ont peu à peu trouvé leur place.

Aujourd'hui, il ne serait plus possible d'en interrompre la collecte ; elles sont devenues le pendant incontournable des archives publiques dont elles viennent éclairer ou animer le côté parfois austère, voire compléter ce que les archives publiques ne disent pas.

[Lire la suite](#)

Documents recherchés par les Archives départementales



Un certain nombre de documents d'origine privée sont plus particulièrement recherchés par les Archives départementales du Bas-Rhin.

[Lire la suite](#)

Comment confier vos archives ?



Les documents d'origine privée peuvent entrer aux Archives départementales selon diverses modalités : le don, le dépôt, le legs ou la dation.

[Lire la suite](#)

Vos contacts aux Archives

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à joindre nos interlocuteurs respectifs :

Marie-Ange Duvignacq
(fonds d'archives privées)

Thomas Friederich
(fonds iconographiques et audiovisuels)

Courriel : archives@cg67.fr

Poser une question ou proposer un don d'archives

[Formulaire de contact](#)

Nos missions

- [Nos missions](#)
- [Le bâtiment des Archives départementales du Bas-Rhin](#)

- [Notre histoire](#)

[Liste des fonds privés conservés aux Archives départementales](#)

Contact & Information

DIRECTION DES ARCHIVES DU PATRIMOINE ET DE LA MÉMOIRE DU BAS-RHIN

6 rue Philippe Dollinger

67100 Strasbourg

Tél : +33 (0)3 69 06 73 06

Fax : +33 (0)3 69 33 21 39

Courriel : archives@bas-rhin.fr

Web : <http://archives.bas-rhin.fr>

Salle de lecture ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h en continu.

Ouverture à 10h le premier jeudi du mois

